



Baie-Saint-Paul : première municipalité du Québec à adopter son Agenda 21 et son plan d'action.

Baie-Saint-Paul, le 27 juin 2006 – Monsieur Jean Fortin, maire de la Ville de Baie-Saint-Paul et le conseil municipal ont adopté, lors de la séance spéciale du 27 juin, l'Agenda 21 de Baie-Saint-Paul ainsi que son plan d'action. « Je suis fier que Baie-Saint-Paul soit la première ville du Québec à adopter son Agenda 21 et son plan d'action. Il s'agit là d'un geste concret en faveur du développement durable et de notre contribution locale à la sauvegarde de notre planète puisque, comme l'a si bien dit un participant aux consultations publiques, *vivre ici, c'est voir plus loin et agir pour préserver la beauté du monde*. Je tiens à remercier les citoyens, ainsi que chacun des membres du comité de l'A21, d'avoir pris le temps de participer aux consultations et proposer des solutions pour améliorer le devenir de notre collectivité » a précisé le maire Jean Fortin. Le projet *Habitat-07* constitue la première action de l'Agenda 21 de Baie-Saint-Paul. Il consiste en la construction d'un bâtiment autonome qui fera l'objet d'une série de 13 épisodes de 30 minutes, télédiffusée à l'hiver 2007 sur les ondes de Télé-Québec. Ce bâtiment servira à sensibiliser et informer la population sur les pratiques de construction et les formes d'énergie liées au développement durable.



Située dans la magnifique région de Charlevoix, désignée Réserve mondiale de la Biosphère par l'UNESCO en 1988, Baie-Saint-Paul s'engage ainsi à réaliser des actions pour que le développement durable soit de plus en plus tangible sur son territoire. Élaboré à la suite de 6 consultations publiques tenues en novembre 2005, l'Agenda 21 de Baie-Saint-Paul regroupe une cinquantaine d'actions. Rappelons que, lors des consultations, plus de 200 participants ont partagé le diagnostic sur l'état de durabilité du territoire et les enjeux auxquels la Ville aura à faire face pour que le développement durable devienne une réalité à Baie-Saint-Paul.

L'Agenda 21 de Baie-Saint-Paul vise à planifier le développement de la ville en tenant compte des aspects environnemental, économique et social, ainsi qu'à assurer la cohérence des actions de la collectivité en matière de développement durable. On peut se procurer une copie de L'A21 à l'hôtel de Ville de Baie-Saint-Paul ou sur le site web au : www.baiesaintpaul.com/citoyen/politique/politiquedudéveloppementdurable.

Quatre autres municipalités du Québec ont entamé une démarche menant à l'adoption d'un Agenda 21 local, un programme d'actions pour le 21^e siècle qui répond aux inquiétudes prioritaires locales quant au développement durable. Mis de l'avant par les Nations Unies, ce programme a été adopté par les pays signataires de la Déclaration de Rio de Janeiro en juin 1992.

- 30 -

Source : Luce-Ann Tremblay, 435-2205, poste 252.